



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2025-357

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-07-17-00020 - Arrêté modificatif de composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Lille du 17 juillet 2025 (2 pages) Page 3

R32-2025-07-17-00019 - Arrêté modificatif de la composition de la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères du 17 juillet 2025 (2 pages) Page 5

Direction régionale des affaires culturelles - Hauts-de-France /

R32-2025-07-16-00003 - Arrêté 2025-CSNE-13618 du 16 juillet 2025 portant reconnaissance de la cohérence d'un ensemble de biens archéologiques mobiliers en raison de son intérêt scientifique (3 pages) Page 7

R32-2025-04-04-00016 - Arrêté 2025-CSNE-13642 du 4 avril 2025 portant reconnaissance de la cohérence d'un ensemble de biens archéologiques mobiliers en raison de son intérêt scientifique (4 pages) Page 10

R32-2025-07-16-00004 - Arrêté 2025-CSNE-159869 du 16 juillet 2025 portant reconnaissance de la cohérence d'un ensemble de biens archéologiques mobiliers en raison de son intérêt scientifique (10 pages) Page 14

R32-2025-05-15-00013 - Arrêté 2025-CSNE-159876 du 15 mai 2025 portant reconnaissance de la cohérence d'un ensemble de biens archéologiques mobiliers en raison de son intérêt scientifique (4 pages) Page 24

Secrétariat général pour les affaires régionales Hauts-de-France /

Bureau de la gestion des ressources humaines et des moyens du SGAR

R32-2025-07-17-00021 - Arrêté préfectoral modifiant par dérogation le taux et l'assiette subventionnable **??**et prorogeant le délai d'achèvement**??**d'une opération subventionnée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (2 pages) Page 28

R32-2025-07-17-00022 - Arrêté préfectoral portant dérogation à l'article 10 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 - modalités de calcul de la subvention attribuée par la convention du 12 juillet 2022 au titre du FNADT (2 pages) Page 30



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, notamment articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 ;
Vu l'arrêté du 7 mars 2013 modifié fixant le rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;
Vu les résultats des élections professionnelles au comité technique académique qui se sont déroulées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et les noms des représentants élus de chaque liste ;
Vu les propositions de la MGEN ;
Vu l'arrêté rectoral du 7 mars 2023 portant composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Lille ;
Vu le décret du président de la République en date du 12 mars 2025 nommant Madame Sophie BÉJEAN rectrice de l'académie de Lille.

ARRETE

Article 1 : la commission académique d'action sociale de l'académie de Lille est composée comme suit :

En qualité de représentants de l'administration :

Madame Sophie BÉJEAN, Rectrice d'académie, présidente, ou son représentant.
Monsieur Olivier COTTET, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord, ou son représentant.

En qualité de représentants des personnels :

Au titre de la FSU

Titulaires :

Madame Claire DAMADE, infirmière, collège Mitterrand à Arras
Madame Nathalie GREZ, assistante sociale des personnels, DSDEN du Pas-de-Calais
Monsieur Bruno ROBIN, retraité

Suppléants

Monsieur Bastien RIEZ, professeur au lycée Béhal à Lens
Monsieur Jean-Paul MACHEN, retraité
Madame Carole WURTZ, SAENES, lycée Baggio à Lille

Au titre du SNALC

Titulaire :

Madame Laurence DE JAEGERE, professeure d'EPS, collège Sévigné à Roubaix

Suppléante :

Madame Maïté LAREPPE, SAENES, rectorat de Lille

Au titre de l'UNSA-Education

Titulaires :

Monsieur Pierre-Philippe LOUART, professeur certifié, collège Jean Moulin à Berck

Madame Bénédicte KEKIC, retraitée
Madame Emilie VAN RYCKEGHEM, AESH, école primaire Antoine de Saint Exupéry à Valenciennes

Suppléants

Monsieur Martin PILLIER, professeur certifié, collège Martin Luther King à Calais
Madame Valérie LEBLANC, professeure de lycée professionnel, LPO Pays de Condé à Condé-sur-Escaut
Monsieur Léandre WALLART, professeur des écoles, école Pierre Corneille à Tourcoing

Au titre de la CFDT Education Formation Recherche Publiques Nord-Pas-de-Calais

Titulaire :

Madame Laïla BELKAMLA, ADJAENES, lycée professionnel Jean-Charles Cazin à Boulogne-sur-Mer

Suppléant :

Monsieur Jérôme LASVERGNAS, professeur des écoles en SEGPA, collège du Caraquet à Desvres

En qualité de représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) :

Titulaires

Madame Martine BROCHARD, membre du comité départemental MGEN du Nord
Monsieur Michel BOUREL, membre du comité départemental MGEN du Nord
Madame Lidwine THOMAS, responsable relations, enseignement et recherche MGEN en Hauts-de-France
Monsieur François STASINSKI, président de la section MGEN du Nord
Madame Catherine BOIDIN, animatrice de la vie militante MGEN en Hauts-de-France
Monsieur Laurent FINET, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais
Madame Nathalie LIOTARD, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais

Suppléants

Madame Sylvie DE BACKER, membre du comité départemental MGEN du Nord
Madame Maryvonne LABY, membre du comité départemental MGEN du Nord
Madame Elisabeth LEBLANC, membre du comité départemental MGEN du Nord
Madame Valérie PITRE, membre du comité départemental MGEN du Nord
Monsieur Pascal BECU, président de la section MGEN du Pas-de-Calais
Madame Dominique COPIN, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais
Madame Nathalie DUQUESNE, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais

Article 2 : Madame Marie-Pierre LONGELIN, conseillère technique de service social auprès du recteur, est nommée membre de la commission académique d'action sociale en qualité de personne qualifiée et de conseiller.

Article 3 : La modification est indiquée en gras. Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

Article 4 : le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

17 JUL. 2025

Sophie BÉJEAN





ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D 312.24 suivants relatifs à la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères ;
Vu le décret du président de la République en date du 12 mars 2025 nommant Madame Sophie BÉJEAN rectrice de l'académie de Lille ;
Vu la délibération du conseil académique de la vie lycéenne en date du 7 décembre 2022 ;
Vu la proclamation des résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et les noms des représentants élus de chaque liste ;
Vu les propositions des associations représentatives des parents d'élèves.

ARRÊTE

Article 1 : la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangère (CAELVE) de l'académie de Lille est composée comme suit :

a) Au titre des représentants de l'administration

- La rectrice de l'académie de Lille, président, ou son représentant,
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord, ou son représentant
- Le directeur de l'INSPE ou son représentant,
- Monsieur Patrice PRZYBYLSKI, IA-IPR d'allemand,
- Monsieur Derek GALLAGHER, IA-IPR d'anglais,
- Monsieur Thierry MERCIER, IEN 1^{er} degré,
- Madame Nathalie WILLARD, principale du collège République à Calais,
- Madame Monique KISSANY, proviseure du lycée Beaupré à Haubourdin.

b) Au titre des personnels enseignants et des usagers

- Madame Catherine PIECUCH, titulaire, représentante des personnels enseignants de langue vivante étrangère des établissements publics du second degré (FSU),
- Madame Stéphanie MARCHAND, titulaire, représentante des personnels enseignants de langue vivante étrangère des établissements publics du second degré (FSU),
- Madame Hélène NOWACKI, suppléante, représentante des personnels enseignants de langue vivante étrangère des établissements publics du second degré (FSU),
- Monsieur Guillaume BRIOUL, suppléant, représentant des personnels enseignants de langue vivante étrangère des établissements publics du second degré (FSU),
- Madame Hélène CORRE, titulaire, représentante des personnels enseignants des écoles publiques (UNSA),
- Madame Cardine DECROIX, suppléante, représentante des personnels enseignant de langue vivante étrangère des établissements publics du second degré (UNSA),
- Monsieur Filip VANDEMOORTELE, titulaire, représentant des personnels enseignant de langue vivante étrangère des établissements privés (SNEC-CFTC),
- Madame Aurélie JUNGBLUTH, représentante de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL),

- **Madame Dominique COPPIN**, titulaire, représentante de la fédération laïque des conseils de parents d'élèves du Nord (FCPE 59),
- **Monsieur Christophe CANIVEZ**, titulaire, représentant de la fédération laïque des conseils de parents d'élèves du Pas-de-Calais (FCPE 62),
- Madame Laurine CORNET-MAGNIEZ, titulaire, représentante des lycéens, élue au CAVL,
- Madame Myrtille CHELOUTI-GOBIN, titulaire, représentante des lycéens, élue au CAVL,
- Monsieur Rémy-Reththy GIRARD, suppléant, représentant des lycéens, élu au CAVL,
- Madame Emma CANLER, suppléante, représentante des lycéens, élue au CAVL,

c) Au titre des représentants des collectivités territoriales et des milieux économiques et professionnels :

- Monsieur Laurent RIGAUD, vice-président du conseil régional,
- *ND*, conseil régional,
- Madame Marie CIETERS, conseillère départementale du Nord,
- Madame Blandine DRAIN, conseillère départementale du Pas-de-Calais,
- Monsieur Jean-Luc DAR COURT, maire d'Ambouts-Cappel,
- Madame Françoise ROSSIGNOL, maire de Dainville,
- Monsieur Arnaud DUCHATEAU, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER),
- Monsieur Nicolas LEBLOND, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER).

Article 2 : La durée du mandat des membres est de trois ans, sauf pour les représentants des lycéens, pour lequel il est de deux ans.

Article 3 : Figure en gras, la modification apportée à l'arrêté du 05/06/2025.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 JUIL. 2025

Sophie BÉJEAN





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n°2025-CSNE-13618 du **16 JUIL. 2025**

portant reconnaissance de la cohérence d'un ensemble de biens archéologiques mobiliers en raison de son intérêt scientifique

**Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L. 541-6 et R. 541-12 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté de la ministre de la culture du 2 novembre 2020 nommant monsieur Hilaire MULTON directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2020 et l'arrêté de la ministre de la culture du 21 octobre 2024 renouvelant monsieur Hilaire MULTON dans les fonctions de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 et paru au recueil des actes administratifs sous le numéro N°R32-2024-113 en date du 5 février 2024, accordant délégation de signature à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 8 février 2024 et paru au recueil des actes administratifs N°R32-2024-129 en date du 8 février 2024 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° CSNE-2024-79-TO54-A1 en date du 5 janvier 2024, prescrivant un diagnostic archéologique à Libermont (Oise) et Ercheu (Somme), Secteur 2 site 18 ; référencé au service régional de l'archéologie sous le code patriarche 13618 ;

Vu le rapport final de l'opération de diagnostic archéologique, rédigé par Madame Nathalie Descheyer, responsable de l'opération au sein de l'Inrap – Direction des Hauts-de-France, reçu en préfecture de région, direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie le 28 mai 2025 ;

Considérant que les biens archéologiques mobiliers mis au jour lors du dit diagnostic constituent une collection cohérente d'un point de vue chronologique et au regard de son contexte de découverte, et qui ne peut être étudiée que dans son ensemble ;

ARRÊTE

Article 1 - Les biens archéologiques mobiliers, dont la liste est annexée à la présente décision, constituent un ensemble cohérent au vu de l'intérêt scientifique qui justifie leur conservation dans leur intégrité.

Article 2 - Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France ;

Amiens, le 16 JUL. 2025

Pour le préfet de la région Hauts-de-France,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART



Document joint :

Annexe 1 : Inventaire du mobilier archéologique

Inventaire du mobilier archéologique

Parcelle	Date de découverte	Référence US			Matériau	Catégorie	Identification	Quantité		Etude	Etat sanitaire	Datation	N° cont.	N° sous cont.
		Sond.	St.	US				Nb frag	Poids					
ZA84	janv-fév 2025		29		terre cuite	céramique	vaisselle	1	9				0	
ZA84	janv-fév 2025		30		métal	alliage cuivreux	indéterminé	3	18				62	
ZA84	janv-fév 2025		30		métal	fer	indéterminé	3	121				63	
ZA84	janv-fév 2025		30		terre cuite	céramique	vaisselle	1	100				32	
ZA84	janv-fév 2025		31	us2	lithique	silex		2	6				30	
ZA84	janv-fév 2025		33		terre cuite	céramique	vaisselle	1	202				37	
ZA84	janv-fév 2025		33		terre cuite	TCA	tuile	1					39	
ZA84	janv-fév 2025		35		terre cuite	céramique	vaisselle	3	154				6	
ZA84	janv-fév 2025		35		terre cuite	TCA	tuile	2	54				18	
ZA84	janv-fév 2025		36		terre cuite	céramique	vaisselle	26	214				19	
ZA84	janv-fév 2025		37		terre cuite	TCA	tuile	1	26				38	
ZA84	janv-fév 2025		39		terre cuite	céramique	vaisselle	1	6				22	
ZA84	janv-fév 2025		39		terre cuite	TCA	tuile	3	259				21	
ZA84	janv-fév 2025		41		terre cuite	TCA	tuile	3	63				24	
ZA84	janv-fév 2025		44		terre cuite	céramique	vaisselle	3	11				48	
ZA84	janv-fév 2025		47		terre cuite	céramique	vaisselle	7	39				53	
ZA84	janv-fév 2025		57		terre cuite	céramique	vaisselle	4	105				58	
ZA85	janv-fév 2025		504		terre cuite	céramique	vaisselle	19	50				41	
ZA85	janv-fév 2025		512		lithique	grès		1	1485				5	
ZA85	janv-fév 2025		512		terre cuite	céramique	vaisselle	7	180				16	
ZA85	janv-fév 2025		512		terre cuite	TCA	tuile	13	854				15	
ZA85 et 84	janv-fév 2025		513		métal	fer	indéterminé	1	69				25	
ZA85 et 84	janv-fév 2025		513		terre cuite	céramique	vaisselle	4	47				27	
ZA 84 et 85	janv-fév 2025		513		terre cuite	TCA	tuile	25	2346				11	
ZA84	janv-fév 2025		517		métal	fer	couteau	1	112				2	
ZA84	janv-fév 2025		517		terre cuite	céramique	vaisselle	19	262				7	
ZA84	janv-fév 2025		521		métal	alliage cuivreux	monnaie	1						
ZA84	janv-fév 2025		521		terre cuite	céramique	vaisselle	1	74				12	
ZA84	janv-fév 2025		521		terre cuite	TCA	tuile	1					20	
ZA84	janv-fév 2025		523		terre cuite	céramique	vaisselle	53	378				14	
ZA84	janv-fév 2025		529		terre cuite	céramique	vaisselle	2	54				34	
ZA84	janv-fév 2025		533		terre cuite	céramique	vaisselle	2	132				64	
ZA84	janv-fév 2025		533		terre cuite	TCA	tuile	2	212				51	
ZA84	janv-fév 2025		534		terre cuite	céramique	vaisselle	3	146				45	
ZA84	janv-fév 2025		534		terre cuite	TCA	tuile	4	404				44	
ZA84	janv-fév 2025		537		terre cuite	céramique	vaisselle	1	10				54	
ZA85	janv-fév 2025		539		terre cuite	céramique	vaisselle	5	11				42	
ZA85	janv-fév 2025		539		terre cuite	TCA	tuile	1	35				49	
ZA85	janv-fév 2025		540		terre cuite	céramique	vaisselle	2	9				60	
ZA84	janv-fév 2025		548		terre cuite	TCA	tuile	2	841				46	
ZA84	janv-fév 2025		551		terre cuite	céramique	vaisselle	21	62				23	
ZA84	janv-fév 2025		551		terre cuite	TCA	tuile	1	62				28	
ZA84	janv-fév 2025		552		terre cuite	céramique	vaisselle	12	133				10	
ZA84	janv-fév 2025		553		terre cuite	TCA	tuile	6	693				59	
ZA85	janv-fév 2025		561		métal	alliage cuivreux	perle	1						
ZA85	janv-fév 2025		561		terre cuite	céramique	vaisselle	1	8				56	
ZK56	janv-fév 2025		25b		terre cuite	céramique	vaisselle	71	222				3	
ZA86	janv-fév 2025	TR 23	collu		métal	fer	clou ?	1	26				17	
ZA86	janv-fév 2025	TR 7	collu		terre cuite	céramique	céramique	10	63				26	
ZA84	janv-fév 2025	TR 21			lithique	silex		1	68					
ZA84	janv-fév 2025	TR 21			lithique	silex		3	23				61	
ZA84	janv-fév 2025	TR 21		2	lithique	silex		12	328				9	



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 2025-CSNE-13642 du 4 avril 2025 portant reconnaissance de la cohérence d'un ensemble de biens archéologiques mobiliers en raison de son intérêt scientifique

**Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L. 541-6 et R. 541-12 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté de la ministre de la culture du 2 novembre 2020 nommant monsieur Hilaire MULTON directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2020 et l'arrêté de la ministre de la culture du 21 octobre 2024 renouvelant monsieur Hilaire MULTON dans les fonctions de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 et paru au recueil des actes administratifs sous le numéro N°R32-2024-113 en date du 5 février 2024, accordant délégation de signature à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 8 février 2024 et paru au recueil des actes administratifs N°R32-2024-129 en date du 8 février 2024 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°CSNE-2023-72-TO47-A1 du 6 novembre 2023, prescrivant la réalisation d'un diagnostic archéologique avec attribution immédiate à l'Inrap sur les terrains sis à Ercheu, Moyencourt (Somme) Secteur 2 - Site 19 ; référencé au service régional de l'archéologie sous le code patriarche 13642 ;

Vu le rapport final de l'opération de diagnostic archéologique, rédigé par Monsieur Nicolas Cayol, responsable de l'opération au sein l'Inrap – Direction régionale des Hauts-de-France, reçu en préfecture de région, direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie le 6 février 2025 ;

Considérant que les biens archéologiques mobiliers mis au jour lors du dit diagnostic constituent une collection cohérente d'un point de vue chronologique et au regard de son contexte de découverte, et qui ne peut être étudiée que dans son ensemble ;

ARRÊTE

Article 1 - Les biens archéologiques mobiliers, dont la liste est annexée à la présente décision, constituent un ensemble cohérent au vu de l'intérêt scientifique qui justifie leur conservation dans leur intégrité.

Article 2 - Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France ;

Amiens, le 4 avril 2025

Pour le préfet de la région Hauts-de-France,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART



Document joint :

Annexe 1 : Inventaire du mobilier archéologique

2 – Inventaire du mobilier

Commune : Ercheu-Moyencourt
Lieu-dit : site 2 secteur 19
Type d'opération : Diagnostic

Responsable Opération : Nicolas Cayol
Inrap

Code OA : D151209

2023-72T047-A1

Année : 2024 -2025

Nom du propriétaire :

Lieu de conservation du mobilier : CRA de Soissons (provisoire) puis Ribemont-Sur-Ancre

Inventaire du mobilier

Référence US			Date de découverte	Matériau	Catégorie	Identification	Quantité		Etat sanitaire	Datation	N° de cont.
Tranchée	Structure	Parcelle					Nb frag.	Poids			
6	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	céramique		7	8	Stable		2
7	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	céramique		2	4	Stable		2
8	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	céramique		2	15	Stable		2
8	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Lithique	Grès		1	160	Stable		3
8	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	Torchis		1	79	Stable		3
8	2	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		15	68	Stable		2
8	2	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Lithique	Silex		14	230	Stable		3
8	2	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Lithique	Grès		4	673	Stable		3
8	2	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	Torchis		4	48	Stable		3
9	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		67	538	Stable	Haut / Moyen Age	2
9	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		6	77	Stable	Haut / Moyen Age	2
9	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	terre crue	TCA		14	1355	Stable		3
9	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	terre crue	Torchis		4	27	Stable	Haut / Moyen Age	3
9	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Lithique	Grès		3	173	Stable		3
9	1	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Faune	Os	Fragment de peigne	1	23	Stable	Haut / Moyen Age	3
9	3	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		2	33	Stable	Haut / Moyen Age	2
9	4	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	7	Stable		2
9	7	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		5	74	Stable		3
9	8	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	6	Stable	Haut / Moyen Age	2
9	8	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		5	158	Stable		3
9	9	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		13	39	Stable		2
9	9	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Torchis		2	7	Stable		3
9	13	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		9	81	Stable	Haut / Moyen Age	2
9	13	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	Torchis		6	97	Stable	Haut / Moyen Age	3
9	12	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		36	172	Stable		2
9	12	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Lithique	Silex		1	9	Stable		3
9	12	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Torchis		7	24	Stable		3
11	5	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		2	16	Stable	Empire romain	2
11	5	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		1	29	Stable		3
11	6	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		2	514	Stable	Empire romain	2
11	10	ZH16	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		3	13	Stable	Haut / Moyen Age	2
12	3	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		3	52	Stable	Haut / Moyen Age	2
12	8	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	43	Stable	Haut / Moyen Age	2
12	11	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		4	24	Stable	Bas-Empire (de 285 à 476)	2
12	11	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		5	178	Stable		3
12	11	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	Torchis		2	76	Stable	Bas-Empire (de 285 à 476)	3
12	11	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Lithique	Grès		1	25	Stable		3
12	12	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	2	Stable		2
12	16	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		4	5	Stable	Haut / Moyen Age	2
12	19	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	2	Stable	Haut / Moyen Age	2
12	41	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		4	25	Stable	Haut / Moyen Age	2
12	41	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		6	35	Stable		3
12	42	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	14	Stable	Haut / Moyen Age	2
12	42	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		7	23	Stable		3
13	1	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	236	Stable	Haut / Moyen Age	2
13	9	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	13	Stable	Haut / Moyen Age	2
13	9	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	Torchis		9	955	Stable	Haut / Moyen Age	3
15	18	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		16	229	Stable	Haut / Moyen Age	2
15	18	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		3	99	Stable		3
15	18	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Métal	fer	Clou	1	15	Instable	Haut / Moyen Age	3
15	18	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Lithique	Grès	Pierre à aiguiser	1	54	Instable	Haut / Moyen Age	3
15	18	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Lithique	Grès	Pierre à aiguiser	1	335	Stable		3
15	19	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	51	Stable		2
15	20	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		21	248	Stable	Haut / Moyen Age	2
15	20	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		6	987	Stable		3
15	21	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		7	68	Stable	Haut / Moyen Age	2
15	22	ZH30	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	101	Stable	Haut / Moyen Age	2
16	8	ZH27	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		16	162	Stable	Haut / Moyen Age	2
16	8	ZH27	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		15	1073	Stable		3
16	8	ZH27	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	Torchis		1	13	Stable	Haut / Moyen Age	3
18	2	ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	14	Stable	Haut / Moyen Age	2
18	2	ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		4	232	Stable		3
18	3	ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	5	Stable	Haut / Moyen Age	2
18	3	ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		2	108	Stable		3
18	7	ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		2	40	Stable		2
18	7	ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Métal	fer	Clou	1	18	Instable		3
19	6	ZH27	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	41	Stable	Haut / Moyen Age	2
20	2	ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	10	Stable	Haut / Moyen Age	2
20	3	ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Métal	Bronze	Monnaie	1	1	Instable		3
20	4	ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		4	1101	Stable	Bas Moyen Age	2
20	8	ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		6	717	Stable		3
20		ZH35	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		3	46	Stable		2
22	2	ZE19	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		3	11	Stable		2
22	6	ZE18	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		10	301	Stable	Bas Empire	2
22	6	ZE18	du 22/08/24 au 18/09/24	Métal	fer		2	59	Instable	Bas Empire	3
22	6	ZE18	du 22/08/24 au 18/09/24	Métal	Bronze	Monnaie	1	1	Instable	Bas Empire	3

Commune : Ercheu-Moyencourt
Lieu-dit : site 2 secteur 19
Type d'opération : Diagnostic

Responsable Opération : Nicolas Cayol
Inrap

Code OA : D151209

2023-72T047-A1

Année : 2024 -2025

Nom du propriétaire :

Lieu de conservation du mobilier : CRA de Soissons (provisoire) puis Ribemont-Sur-Ancre

Inventaire du mobilier

Référence US		Parcelle	Date de découverte	Matériau	Catégorie	Identification	Quantité		Etat sanitaire	Datation	N° de cont.
Tranchée	Structure						Nb frag.	Poids			
22	8	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		25	381	Stable	Empire romain	2
22	8	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		3	157	Stable		3
22	8	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Métal	fer	Clou	1	12	Instable	Empire romain	3
22	8	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24		Silex		1	10	Stable	Empire romain	3
22	8	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	Mortier		5	39	Stable	Empire romain	3
22	12	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		1	187	Stable		3
22	12	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Métal	Fer	Clou	1	5	Instable		3
22	17	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		7	80	Stable	Haut / Moyen Age	2
22	17	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		1	88	Stable		3
22	27	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		9	170	Stable	Haut / Moyen Age	2
22	27	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24		Silex		1	65	Stable	Haut / Moyen Age	3
22	27	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Métal	Bronze	plaque boucle	1	2	Instable	Haut / Moyen Age	3
22	27	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	6	Stable	Haut / Moyen Age	2
24	17	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	13	Stable	Haut / Moyen Age	2
24	17	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		2	149	Stable		3
24	17	ZH34	du 22/08/24 au 18/09/24	Lithique	Grès	Polissoir	1	708	Stable		3
28	1	ZE9	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		5	12	Stable		2
28	2	ZE9	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		100	233	Stable		2
28	2	ZE9	du 22/08/24 au 18/09/24	Lithique	Grès		1	451	Stable		3
28	5	ZE8	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	1	Stable		2
28	5	ZE8	du 22/08/24 au 18/09/24		Silex		4	17	Stable		3
										Haut-Empire (jusqu'en 284)	
30	1	ZE6	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		12	70	Stable		2
31	1	ZE6	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre crue	TCA		2	360	Stable		3
31	5	ZH25	du 22/08/24 au 18/09/24	Métal	Fer		1	3	Instable		3
31	5	ZH25	du 22/08/24 au 18/09/24	Métal	Bronze	Boucle	1	4	Instable		3
										Haut-Empire (jusqu'en 284)	
31	6	ZH25	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		1	16	Stable		2
										Bas-Empire (de 285 à 476)	
32	1	ZE7	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		17	156	Stable		2
34	LOG 10	ZE8	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		22	130	Stable		2
34	LOG 10	ZE8	du 22/08/24 au 18/09/24		Silex		4	106	Stable		3
34	1	ZE8	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		27	146	Stable	Protohistoire	2
34	1	ZE8	du 22/08/24 au 18/09/24		Silex		4	16	Stable	Protohistoire	3
34	2	ZE7	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		19	123	Stable	Protohistoire	2
34	2	ZE7	du 22/08/24 au 18/09/24		Silex		6	371	Stable	Protohistoire	3
34	3	ZE7	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		17	75	Stable	Protohistoire	2
34	3	ZE7	du 22/08/24 au 18/09/24		Silex		38	260	Stable	Protohistoire	3
34	3	ZE7	du 22/08/24 au 18/09/24		Silex		8	55	Stable	Protohistoire	3
39	7	ZH23	du 22/08/24 au 18/09/24	Terre cuite	Céramique		6	15	Stable		2



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 2025-CSNE-159869 du **16 JUIL. 2025**

portant reconnaissance de la cohérence d'un ensemble de biens archéologiques mobiliers en raison de son intérêt scientifique

**Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L. 541-6 et R. 541-12 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté de la ministre de la culture du 2 novembre 2020 nommant monsieur Hilaire MULTON directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2020 et l'arrêté de la ministre de la culture du 21 octobre 2024 renouvelant monsieur Hilaire MULTON dans les fonctions de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 et paru au recueil des actes administratifs sous le numéro N°R32-2024-113 en date du 5 février 2024, accordant délégation de signature à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 8 février 2024 et paru au recueil des actes administratifs N°R32-2024-129 en date du 8 février 2024 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° CSNE-2023-63-TO38-A1 en date du 19 juin 2023, prescrivant un diagnostic archéologique à Moeuvres (Nord) et Graincourt-lès-Havrincourt (Pas-de-Calais), Secteur 4 site 21 tranche 1; référencé au service régional de l'archéologie sous le code patriarche 159869 ;

Vu le rapport final de l'opération de diagnostic archéologique, rédigé par Elisabeth Panlous, responsable de l'opération au sein de la direction de l'archéologie du Pas-de-Calais, reçu en préfecture de région, direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie le 28 mai 2025;

Considérant que les biens archéologiques mobiliers mis au jour lors du dit diagnostic constituent une collection cohérente d'un point de vue chronologique et au regard de son contexte de découverte, et qui ne peut être étudiée que dans son ensemble ;

ARRÊTE

Article 1 - Les biens archéologiques mobiliers, dont la liste est annexée à la présente décision, constituent un ensemble cohérent au vu de l'intérêt scientifique qui justifie leur conservation dans leur intégrité.

Article 2 - Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France ;

Amiens, le 11 6 JUIL. 2025

Pour le préfet de la région Hauts-de-France,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART



Document joint :
Annexe 1 : Inventaire du mobilier archéologique

2. Inventaire du mobilier

Identifiant	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (g)	État sanitaire	Préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie
159869_141_1525_4	terre cuite / céramique / assiette	1	270.8	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1525_1	terre cuite / céramique / bol	1	376.5	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - sacrum	1	241.7			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - vertèbre coccygienne	2	25.5			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - vertèbre lombaire	1	75.3			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - vertèbre lombaire	1	75.4			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - vertèbre lombaire	1	78.4			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - vertèbre lombaire	3	225			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - vertèbre lombaire	9	18.2			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - vertèbre cervicale	2	58.6			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - vertèbre thoracique	17	993			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - côte	30	1017.6			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - sternum	1	50.2			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - cartilage costal	22	93.4			ZR 86	
159869_133_3205_None	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé - os long	1	1			ZR 13	

Identifiant	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (g)	État sanitaire	Préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie
159869_133_3219_None	organique / Faune (non travaillé) / bœuf (bos taurus) - radius	1	61.9			ZR 13	
159869_133_3219_None	organique / Faune (non travaillé) / bœuf (bos taurus) - ulna	1	20			ZR 13	
159869_133_3219_None	organique / Faune (non travaillé) / bœuf (bos taurus) - vertèbre thoracique	1	15.2			ZR 13	
159869_133_3219_None	organique / Faune (non travaillé) / bœuf (bos taurus) - scapula	1	41.9			ZR 13	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - scapula	1	322.5			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - métacarpien iii	1	281.3			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - radio-ulna	1	179.9			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - tibia	1	104			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - tibia	1	11.8			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - os indéterminé	32	60.8			ZR 86	
159869_141_1525_6	terre cuite / céramique / gobelet	1	123.9	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_111_3221_1	métal / métal non ferreux / alliage cuivreux / indéterminé	1	4	instable	surveillance	ZR 12	
159869_141_1525_5	terre cuite / céramique / calice	26	286.8	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_4	terre cuite / céramique / coupe	1	258.1	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_3	terre cuite / céramique / coupe	10	113.4	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_5	terre cuite / céramique / assiette	21	678.3	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_6	terre cuite / céramique / assiette	49	272.6	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1524_3	terre cuite / céramique / indéterminé	3	104.5	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1523_None	terre cuite / céramique / indéterminé	5	51.3	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire

Identifiant	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (g)	État sanitaire	Préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie
159869_141_1523_None	terre cuite / céramique / indéterminé	2	37	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1523_None	terre cuite / céramique / assiette	1	7	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_2	terre cuite / céramique / pot	21	621.9	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_1	terre cuite / céramique / bouteille	114	520	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1507_None	terre cuite / céramique / indéterminé	4	40.8	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_11	terre cuite / céramique / cruche	81	480	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1525_2	terre cuite / céramique / pot à balustre	50	340	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1525_3	terre cuite / céramique / pot	62	380	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_8	terre cuite / céramique / gobelet	28	116	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_7	terre cuite / céramique / cruche	64	380	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_10	terre cuite / céramique / assiette	100	460	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1507_None	terre cuite / céramique / bouteille	2	32.9	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1507_None	terre cuite / céramique / indéterminé	4	7.5	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1507_None	terre cuite / céramique / bouteille	2	10.7	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1507_None	terre cuite / céramique / pot	1	18.8	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1505_None	terre cuite / céramique / indéterminé	1	4.8	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1506_None	terre cuite / céramique / indéterminé	1	24	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1501_None	terre cuite / céramique / pot	37	368.5	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1524_6	terre cuite / céramique / jatte	20	82.5	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1524_4	terre cuite / céramique / jatte	15	41.5	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1524_1	terre cuite / céramique / assiette	27	236.4	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1524_2	terre cuite / céramique / indéterminé	25	84.5	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1530_1	terre cuite / céramique / pot	42	409.4	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1506_None	terre cuite / céramique / pot	3	14.8	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - coxal	1	742.5			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - fémur	1	896.7			ZR 86	

Identifiant	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (g)	État sanitaire	Préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - radio-ulna	1	619.2			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - tibia	1	595.8			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - scapula	1	438.9			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - humérus	1	638.8			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - métapode	1	9.8			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - os indéterminé	26	56.6			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - patella	1	40.7			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - pisiforme	1	10.6			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - lunatum	1	18.6			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - scaphoïde	1	26.4			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - hamatum	1	8.3			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - trapézoïde	1	7.1			ZR 86	
159869_133_4603_None	organique / Faune (non travaillé) / cheval (equus caballus) - capitatum	1	25.9			ZR 86	
159869_141_3809_1	terre cuite / céramique / vase haut	305	680	stable	aucune	ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_3809_2	terre cuite / céramique / écuelle à épaulement arrondi	57	462	stable	aucune	ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_3809_3	terre cuite / céramique / écuelle carénée	188	390			ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_3809_4	terre cuite / céramique / coupe à carène médiane	153	390	stable	aucune	ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_3809_5	terre cuite / céramique / vase à épaulement haut	274	330			ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_3809_6	terre cuite / céramique / écuelle caréné	63	350			ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

Identifiant	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (g)	État sanitaire	Préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie
159869_141_3809_7	terre cuite / céramique / écuelle à carène médiane	55	520	stable	aucune	ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_3810_1	terre cuite / céramique / pot globulaire	69	345	stable	aucune	ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_3810_3	terre cuite / céramique / vase haut	60	118	stable	aucune	ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_3806_3	terre cuite / céramique / écuelle carénée	124	250	stable	aucune	ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_3806_4	terre cuite / céramique / coupe à ressaut	39	268	stable	aucune	ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_121_1506_None	minéral / lithique / silex secondaire / éclat allongé	1	14	stable	aucune	ZR 91	
159869_121_1525_None	minéral / lithique / silex secondaire / éclat	3	7	stable	aucune	ZR 91	
159869_121_3205_1	minéral / lithique / silex secondaire / éclat retouché	1	7.5	stable	aucune	ZR 13	
159869_121_3205_None	minéral / lithique / silex indéterminable brûlé / cassons	2	10.5	stable	aucune	ZR 13	
159869_121_3502_None	minéral / lithique / éclat	1	3.5	stable	aucune	ZR 14	
159869_121_3601_1	minéral / lithique / silex secondaire / lame retouchée	1	4	stable	aucune	ZR 15	
159869_121_3902_None	minéral / lithique / silex secondaire / éclat	3	36.5	stable	aucune	ZR 14	
159869_121_3902_None	minéral / lithique / silex secondaire / débris	1	55.5	stable	aucune	ZR 14	
159869_121_3902_None	minéral / lithique / silex indéterminable brûlé / éclat	1	5.5	stable	aucune	ZR 14	
159869_121_3902_None	minéral / lithique / silex secondaire / éclat	1	5.5	stable	aucune	ZR 14	
159869_121_3902_1	minéral / lithique / silex secondaire / éclat retouché	1	23.5	stable	aucune	ZR 14	
159869_121_4701_None	minéral / lithique / silex secondaire / bloc	1	441	stable	aucune	ZR 10	
159869_121_4706_None	minéral / lithique / silex indéterminable brûlé / Galet	1	3.5	stable	aucune	ZR 10	
159869_121_4706_None	minéral / lithique / silex indéterminable brûlé / débris	3	39.5	stable	aucune	ZR 10	
159869_121_4706_None	minéral / lithique / Thanétien / débris	1	16.5	stable	aucune	ZR 10	
159869_121_4706_None	minéral / lithique / silex secondaire / éclat	1	4.5	stable	aucune	ZR 10	
159869_121_4706_None	minéral / lithique / silex secondaire / éclat	1	9.5	stable	aucune	ZR 10	
159869_121_4706_None	minéral / lithique / Thanétien / éclat	1	1.5	stable	aucune	ZR 10	

Identifiant	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (g)	État sanitaire	Préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie
159869_121_41101_1	minéral / lithique / silex secondaire / éclat retouché	1	12	stable	aucune	ZR 13	
159869_123_3502_None	minéral / pierre autre / grès / Indéterminé	1	1053	stable	aucune	ZR 14	
159869_123_3902_None	minéral / pierre autre / grès / Indéterminé	11	412.5	stable	aucune	ZR 14	
159869_123_3902_None	minéral / pierre autre / grès / Indéterminé	6	589.5	stable	aucune	ZR 14	
159869_123_4706_None	minéral / pierre autre / grès / Indéterminé	10	242	stable	aucune	ZR 10	
159869_123_4706_None	minéral / pierre autre / grès / Indéterminé	4	36,7	stable	aucune	ZR 10	
159869_123_4706_None	minéral / pierre autre / grès / Indéterminé	2	64.5	stable	aucune	ZR 10	
159869_123_4701_None	minéral / pierre autre / grès / Indéterminé	3	3810.5	stable	aucune	ZR 10	
159869_141_4706_1	terre cuite / céramique / coupe hémisphérique	1	4			ZR 10	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_4706_2	terre cuite / céramique / coupe carénée	3	25			ZR 10	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_141_4706_None	terre cuite / céramique / creuset ?	10	73			ZR 10	
159869_141_4706_None	terre cuite / céramique / indéterminé	3	10			ZR 10	
159869_141_4706_None	terre cuite / céramique / indéterminé	2	24			ZR 10	
159869_141_4706_None	terre cuite / céramique / indéterminé	9	26			ZR 10	
159869_141_4706_None	terre cuite / céramique / indéterminé	14	67			ZR 10	
159869_141_3902_None	terre cuite / céramique / indéterminé	7	52			ZR 14	Âge du Fer, 1er Âge du Fer
159869_131_3902_1	organique / travaillé / bracelet en lignite	2	10			ZR 14	Âge du Fer, 1er Âge du Fer
159869_141_3220_None	terre cuite / céramique / indéterminé	12	94			ZR 13	Âge du Fer, 1er Âge du Fer
159869_142_3220_None	terre cuite / terre cuite architecturale / indéterminé	2	16			ZR 13	
159869_141_3220_None	terre cuite / céramique / indéterminé	1	19			ZR 13	Âge du Fer, 1er Âge du Fer
159869_141_3220_None	terre cuite / céramique / indéterminé	6	84			ZR 13	Âge du Fer, 1er Âge du Fer
159869_141_3205_None	terre cuite / céramique / indéterminé	4	46			ZR 13	Âge du Fer, 1er Âge du Fer
159869_141_3902_None	terre cuite / céramique / indéterminé	1	5			ZR 14	Âge du Fer, 1er Âge du Fer
159869_141_3218_None	terre cuite / céramique / indéterminé	3	20			ZR 13	Âge du Fer, 1er Âge du Fer
159869_141_3806_2	terre cuite / céramique / écuelle	98	273			ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

Identifiant	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (g)	État sanitaire	Préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie
159869_141_3806_1	terre cuite / céramique / vase haut	152	410			ZR 15	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
159869_111_1526_1	métal / métal non ferreux / alliage cuivreux / Fibules type 20a	2	69,7	instable	surveillance	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1526_9	terre cuite / céramique / calice	41	162.3	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1524_5	terre cuite / céramique / pot	42	314.1	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_111_1526_3	métal / métal non ferreux / alliage cuivreux / Fibule type 20a	1	17,8	instable	surveillance	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_111_1526_4	métal / métal non ferreux / alliage cuivreux / Fibule type 14a1	1	19,3	instable	surveillance	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_111_1526_2	métal / métal non ferreux / alliage cuivreux / Fibule type 20a	1	63,4	instable	surveillance	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_112_1525_1	métal / métal ferreux / fer / clous de chaussures	123	189.5	instable	surveillance	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_112_3902_1	métal / métal ferreux / fer / indéterminé	2	4	instable	surveillance	ZR 14	
159869_141_1525_7	terre cuite / céramique / dolium	5	1380	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1524_None	terre cuite / céramique / jatte	7	10.1	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_141_1525_None	terre cuite / céramique / dolium	1	85.3	stable	aucune	ZR 91	Gallo-Romain, Haut-Empire
159869_132_3812_1	organique / Humain (non travaillé) / os brûlé - indéterminé		542.9	stable	aucune	ZR 15	
159869_132_1530_1	organique / Humain (non travaillé) / os brûlé - indéterminé		165.1	stable	aucune	ZR 91	
159869_132_1527_1	organique / Humain (non travaillé) / os brûlé - indéterminé		679.9	stable	aucune	ZR 91	
159869_132_1527_2	organique / Humain (non travaillé) / os brûlé - indéterminé		80.5	stable	aucune	ZR 91	
159869_132_1501_1	organique / Humain (non travaillé) / os brûlé - indéterminé	10	8.5	stable	aucune	ZR 91	
159869_132_1526_1	organique / Humain (non travaillé) / os brûlé - indéterminé		518.3	stable	aucune	ZR 91	
159869_132_3811_1	organique / Humain (non travaillé) / os brûlé - indéterminé		582.1	stable	aucune	ZR 15	
159869_132_1530_2	organique / Humain (non travaillé) / os brûlé - indéterminé		125.1	stable	aucune	ZR 91	

Identifiant	Détermination	Nombre d'éléments	Poids (g)	État sanitaire	Préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie
159869_132_1530_3	organique / Humain (non travaillé) / os brûlé - indéterminé		4.3	stable	aucune	ZR 91	
159869_132_1524_1	organique / Humain (non travaillé) / os brûlé - indéterminé		153.5	stable	aucune	ZR 91	
159869_133_3806_1	organique / Faune (non travaillé) / porc (sus domesticus) - dent indéterminée	45	4.3			ZR 15	
159869_112_4706_1	métal / métal ferreux / scorie	2	104.5			ZR 10	
159869_112_3205_1	métal / métal ferreux / scorie	8	239.1			ZR 13	
159869_131_3809_1	organique / travaillé / tube à libation ?	1				ZR 15	



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 2025-CSNE-159876 du 15 mai 2025

portant reconnaissance de la cohérence d'un ensemble de biens archéologiques mobiliers en raison de son intérêt scientifique

**Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L. 541-6 et R. 541-12 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté de la ministre de la culture du 2 novembre 2020 nommant monsieur Hilaire MULTON directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2020 et l'arrêté de la ministre de la culture du 21 octobre 2024 renouvelant monsieur Hilaire MULTON dans les fonctions de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 et paru au recueil des actes administratifs sous le numéro N°R32-2024-113 en date du 5 février 2024, accordant délégation de signature à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 8 février 2024 et paru au recueil des actes administratifs N°R32-2024-129 en date du 8 février 2024 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° CSNE-2024-80-TO55-A1 en date du 31 janvier 2024, prescrivant un diagnostic archéologique à Havrincourt (Pas-de-Calais), Secteur 4 site 26 ; référencé au service régional de l'archéologie sous le code patriarche 159876 ;

Vu le rapport final de l'opération de diagnostic archéologique, rédigé par Madame Jennifer Lantoine, responsable de l'opération au sein de l'Inrap, reçu en préfecture de région, direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie le 3 avril 2025 ;

Considérant que les biens archéologiques mobiliers mis au jour lors du dit diagnostic constituent une collection cohérente d'un point de vue chronologique et au regard de son contexte de découverte, et qui ne peut être étudiée que dans son ensemble ;

ARRÊTE

Article 1 - Les biens archéologiques mobiliers, dont la liste est annexée à la présente décision, constituent un ensemble cohérent au vu de l'intérêt scientifique qui justifie leur conservation dans leur intégrité.

Article 2 - Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France ;

Amiens, le 15 mai 2025

Pour le préfet de la région Hauts-de-France,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART



Document joint :

Annexe 1 : Inventaire du mobilier archéologique

Inventaire du mobilier

Identifiant	Détermination	Nbre d'éts	Poids (g)	Etat sanitaire	Type de préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie	Type de contenant	N° contenant
159876_121_0_1	1 éclat d'entame, 1 frgt prox éclat cortical, 1 frgt prox éclat non-cortical, 1 esquille	4	247	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_2	2 éclats semi-corticaux, 1 éclat non-cortical, 2 nucléus	5	304	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_3	1 éclat laminaire Lev.	1	6	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_4	1 gélifract	1	9	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_5	1 gélifract, 1 éclat non-cortical	2	20,6	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_6	1 éclat non-cortical, 1 éclat semi-cortical, 1 éclat cortical, 1 frgt prox éclat laminaire Lev., 1 éclat d'entame, 1 frgt nucléus multip., 1 frgt mésial d'éclat	7	272	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_7	1 racloir sur éclat Lev.	1	111,4	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_8	1 nucléus Lev à éclat préférentiel, 1 éclat préférentiel Lev.	2	670	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_9	1 frgat d'éclat-cupule de gel, 1 frgt prox éclat Lev.	2	34,8	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_10	1 éclat cortical	1	48,52	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_11	1 éclat préférentiel Lev.	1	13,41	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_12	1 éclat non-cortical retouché	1	16,63	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_13	1 éclat d'entame gélifracté, 1 frgt prox couteau à dos naturel	2	164,19	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_14	1 éclat non-cortical, 2 éclats semi-corticaux, 1 éclat d'entame	4	196,8	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_121_0_15	Rognon testé	1	1332	Stable	Aucun	2024/ZK19	Paléolithique Moyen	Bacs Gerbables NE 400*300*118	121_1
159876_141_16_1	Pot	90	555	Stable	Aucun	2024/ZK19	#REF!	Bacs Gerbables NE 400*300*74	Mixte_1
159876_141_25_1	Fond	28	65	Stable	Aucun	2024/ZK19	#REF!	Bacs Gerbables NE 400*300*74	Mixte_1
159876_141_26_1	Pot	40	333	Stable	Aucun	2024/ZK19	#REF!	Bacs Gerbables NE 400*300*74	Mixte_1
159876_141_26_2	Tesson	3	18	Stable	Aucun	2024/ZK19	#REF!	Bacs Gerbables NE 400*300*74	Mixte_1

Identifiant	Détermination	Nbre d'élts	Poids (g)	Etat sanitaire	Type de préservation à envisager	Parcelle de découverte	Chronologie	Type de contenant	N° contenant
159876_141_8_1	Tessons	5	26	Stable	Aucun	2024/ZK18	Protohistoire	Bacs Gerbables NE 400*300*74	Mixte_1
159876_141_9_1	Tesson	1	7	Stable	Aucun	2024/ZK18	Protohistoire	Bacs Gerbables NE 400*300*74	Mixte_1
159876_113_25_1	Monnaie	1	8			2024/ZK19	Gallo-Romain	Bacs Gerbables NE 400*300*74	Mixte_1



**Arrêté préfectoral modifiant par dérogation le taux et l'assiette subventionnable
et prorogeant le délai d'achèvement
d'une opération subventionnée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local**

DSIL 2019 - EJ n° 2102713422

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R 2334-29 et R 2334-30 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 26 juin 2019, accordant à la collectivité territoriale de Beauvais une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour le projet « Installation de panneaux photovoltaïques au centre technique municipal » ;

Vu la demande de prorogation exceptionnelle formulée par le bénéficiaire le 4 juillet 2025 exposant la nécessaire révision du projet impactant le coût des travaux et le calendrier prévisionnel de réalisation ;

Considérant que le projet initial n'est pas dénaturé ;

Considérant la date de déclaration du début d'exécution le 25 mai 2021 ;

Considérant que le paragraphe I de l'article R 2334-30 du code général des collectivités territoriales dispose que le taux de subvention ne peut pas être modifié par rapport à l'arrêté initial ;

Considérant que s'agissant de dispositions réglementaires, le droit à dérogation du préfet trouve à s'appliquer ;

Considérant que cette dérogation est justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales puisque la révision du projet inclut un désamiantage et l'amélioration des performances thermiques, tout en optimisant les coûts financiers et environnementaux ;

Considérant que cette dérogation favorise l'accès aux aides publiques en permettant à la collectivité territoriale de Beauvais de bénéficier intégralement de la subvention prévue ;

Considérant que la présente dérogation est compatible avec les engagements européens et internationaux de la France et qu'elle ne porte pas une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les mesures auxquelles il est dérogé ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

Sur proposition du préfet de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Délai d'achèvement des travaux

Le délai d'achèvement du projet fixé par l'article 4 de l'arrêté susmentionné, de 4 ans à compter du 25 mai 2021, date de déclaration du début d'exécution de l'opération, est prorogé exceptionnellement jusqu'au 25 mai 2027.

Article 2 – Montant de l'aide de l'État

Le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 26 juin 2019 est modifié comme suit :

« La participation de l'État à la réalisation de cette action est la suivante, conformément au plan de financement joint à la demande de subvention susvisée :

- Montant maximal prévisionnel de la subvention : 537 608,80 €
- Dépense subventionnable: 1 302 847 € HT
- Taux de subvention : 41,26 %

Dans l'hypothèse où la dépense réelle n'atteint pas le montant prévisionnel, l'aide est réduite proportionnellement au prorata des dépenses réalisées et justifiées.

Article 3 – Délais et voie de recours

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et 5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – lequel peut être saisi via www.telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 – Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 JUIL. 2025



Bertrand GAUME



**Arrêté préfectoral portant dérogation à l'article 10 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 –
modalités de calcul de la subvention attribuée par la convention du 12 juillet 2022 au titre du
fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FNADT 2022 - EJ n° 2103661789**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au Préfet ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la convention du 12 juillet 2022 attribuant à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) des Hauts-de-France au titre du FNADT et du Pacte SAT une subvention d'un montant maximal de 381 790,80 € pour l'opération « rénovation de l'antenne de la CMA à La Capelle – phase 1 » ;

Vu les demandes formulées par le bénéficiaire datant du 18 décembre 2023 et du 25 mars 2024 exposant les difficultés rencontrées pour maintenir et réhabiliter l'antenne de La Capelle ;

Considérant que ces difficultés ne sont pas imputables au bénéficiaire et que le projet initial n'est pas dénaturé ;

Considérant que le paragraphe II de l'article 10 du décret n°2018-514 susmentionné dispose que les modalités de calcul de la subvention, ainsi que la nature et le périmètre de la dépense subventionnable, ne peuvent pas être modifiées par rapport à la décision attributive ;

Considérant que s'agissant de dispositions réglementaires, le droit à dérogation du préfet trouve à s'appliquer ;

Considérant que cette dérogation est justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales puisque le maintien de l'antenne de la CMA de La Capelle est important pour le territoire et sa population, notamment par l'offre de formation qu'elle propose, qu'il importe donc de conforter cette structure en procédant aux travaux de réhabilitation des locaux existants ; travaux qui permettront également d'améliorer la performance thermique du centre de formation (respect du décret tertiaire) ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Considérant que cette dérogation favorise l'accès aux aides publiques en permettant à la CMA de bénéficier intégralement de la subvention prévue;

Considérant que la présente dérogation est compatible avec les engagements européens et internationaux de la France et qu'elle ne porte pas une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les mesures auxquelles il est dérogé ;

Sur proposition de la préfète de l'Aisne ;

ARRÊTE

Article 1 – Modification des modalités de calcul de la subvention :

Le paragraphe 3 de l'article 3 de l'arrêté du 12 juillet 2022 est modifié ainsi qu'il suit :

- Taux :

Le montant prévisionnel correspond à un taux d'aide de 78,33 % du montant prévisionnel éligible de l'action qui s'élève à 487 413,00 €.

Article 2 – Autres dispositions :

Les autres dispositions de la convention du 12 juillet 2022 demeurent inchangées.

Article 3 – Délais et voie de recours

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – lequel peut être saisi via www.telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 – Exécution :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Lille, le 17 JUIL. 2025


Bertrand GAUME